

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Jocelyne Haller, Bertrand Buchs, Didier Bonny, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Badia Luthi, Glenna Baillon-Lopez, Caroline Marti, Léna Strasser, Nicolas Clémence, Amanda Gavilanes, Jean-Charles Rielle, Diego Esteban, Emmanuel Deonna, Pierre Bayenet*

*Date de dépôt : 9 novembre 2020*

## **Proposition de motion**

### **Pour lutter efficacement contre la Covid-19 : zéro sans-abri !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'état de nécessité décrétée par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> novembre ;
- le fait avéré que des femmes enceintes et des enfants dorment à la rue à Genève ;
- le risque sanitaire accru pour ces personnes du fait de la pandémie de Covid-19 et de l'arrivée de l'hiver ;
- le fait que la Covid-19 casse les chaînes de solidarité interpersonnelles pour l'hébergement de dépannage ;
- les risques accrus de contamination pour les personnes précaires et démunies ;
- le nombre d'hôtels vides, de salles communales inutilisées, de structures d'accueil possible ;
- le principe sur lequel s'accordent les instances législatives cantonale et fédérale pour déterminer que « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » (article 12 de la Constitution fédérale),

invite le Conseil d'Etat

- pour des raisons de santé publique évidente, à ouvrir sans tarder le nombre de structures d'accueil d'urgence nécessaires afin qu'aucun-e sans-abris ne soit contraint-e de dormir à la rue en période de pandémie ;
- à requérir l'aide de la protection civile, de l'armée, de bénévoles, du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) ou des communes si nécessaire, comme l'y enjoint l'état de nécessité.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

La fermeture de la Caserne des Vernets le 31 août a conduit à la perte de 100 places d'hébergement d'urgence pour les sans-abris. Malgré le travail extraordinaire réalisé par la Ville de Genève et d'autres partenaires comme l'Armée du Salut, ou l'Hébergement d'urgence pour mineurs accompagnés sans abri (HUMA) de l'association Païdos, la situation, à ce jour, est catastrophique. Selon des témoignages fiables remontant du terrain, de très nombreuses personnes dorment à la rue. Parmi celles-ci des femmes enceintes, des vieillards, des enfants, des malades, des femmes et des hommes de toute origine et de tout milieu social. Cette catastrophe sanitaire nous enjoint à agir sans tarder.

Nous avons pu constater l'incroyable mobilisation des HUG et du secteur médical pour faire face au choc de la Covid-19. Force est de constater que cet effort pour la santé doit se prolonger au domaine dit social et hors de l'hôpital stricto sensu. Sinon, il est à craindre que nous continuions de perdre du terrain sur le plan sanitaire. Afin de prévenir de nouvelles contaminations, des conditions minimales de vie digne sont obligatoires.

Le dispositif d'hébergement d'urgence actuel ne permet pas de faire face au nombre croissant de situations amenant des personnes à vivre dans la rue. Le risque sanitaire, pour ces personnes, est accru. La crise sociale risque de faire exploser le nombre de personnes sans logement. Il vaut mieux prévenir que guérir. Ne laisser aucun-e sans-abris à la rue est une question de santé publique fondamentale et un rouage important dans la lutte contre la Covid-19.

En période de pandémie, les solidarités interpersonnelles sont cassées, les dépannages sur canapé sont limités. Quand ils existent encore, ils font courir aux un-e-s et aux autres des risques supplémentaires. Il est de la responsabilité de l'Etat de s'assurer que les plans de bricolage, qui en période « normale » pouvaient suffire, soient relevés en période de pandémie. Dormir à 5 dans une voiture, à 4 dans une cave, s'allonger les uns contre les autres sous un pont, ou continuer de tousser sous le porche d'une église, sans que plus personne ne soit là pour assurer un suivi sanitaire, fait d'évidence courir des risques accrus aux un-e-s et aux autres et à la population dans son ensemble.

Si, jusqu'à présent, l'Etat s'est accommodé du fait que des personnes dorment dans la rue, prétextant que c'était aux communes de s'en occuper, ou que le fait que des hommes et des femmes soient sans logement n'entachait ni leur dignité (article 14 alinéa 1 et 39 alinéa 1 de la constitution genevoise) ni leur droit au logement (article 38 de la constitution genevoise), aujourd'hui, l'état de nécessité ne permet plus à l'Etat de se cacher derrière l'action ou l'inaction des un-e-s ou des autres, mais exige de lui d'agir. Si la précarité sociale l'a jusqu'ici malheureusement laissé de marbre, il serait criminel que l'urgence sanitaire le laisse passif.

Poursuivre dans cette voie représenterait une négation de la volonté des législateurs fédéraux et cantonaux exprimée sans équivoque dans les textes légaux et une violation flagrante du principe constitutionnel exigeant – conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale – que quiconque se trouvant en situation de détresse ait le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Le Conseil d'Etat ayant décrété l'état de nécessité, édictant d'une main ferme des règles extrêmement strictes pour lutter contre la pandémie et limiter les libertés de nos citoyen-ne-s, il ne peut délaissier sans sourciller sa responsabilité envers des centaines de personnes ne pouvant se mettre à l'abri. Sous couvert de précarité sociale, l'Etat ne peut occulter la question sanitaire, faisant courir un risque sanitaire à la population. Le sans-abrisme est une question de santé publique.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous refusons d'attendre qu'un seul mort, une seule fausse couche, ou un seul suicide ne ponctue cet automne. Nous refusons que de nouvelles contaminations ne soient la conséquence du manque de réaction et de leadership du Conseil d'Etat concernant l'hébergement d'urgence et le traitement sous l'angle de la santé de la question du sans-abrisme.

La caserne des Vernets est vide. Le foyer de l'Etoile n'est pas plein. L'ancien foyer du Petit-Saconnex est désert depuis des mois. De nombreux hôtels sont vides ou fermés. Les salles communales ne sont plus prêtées ni utilisées. Il est immoral, illogique et scandaleux que des gens dorment à la rue. Les lieux existent, les ressources aussi : protection civile, armée, bénévoles, associations, communes. Il manque à ce jour une volonté politique et un leadership assumé. Mesdames et Messieurs les député-e-s, le Conseil d'Etat a martelé un message très fort : celui de préserver la vie à tout prix. Il ne peut garder sa crédibilité s'il ne préserve la vie de celles qui sont dans la rue.

En conséquence, et par souci de cohérence dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, nous demandons au Conseil d'Etat d'ouvrir de toute urgence les lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence nécessaires afin que nul-le ne soit contraint-e de dormir à la rue, à Genève, durant toute la durée de la pandémie de Covid-19.